

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2015

Etaient présents : Claude ALAUZET, Jean Marie BRU, Jean CAPEL, Bernard CAZES, Marie Pierre CUQ, Emilie GAYRAUD, Claudine GOUJARD, Danièle MERANDON, Sylvain MONTADE, Jérôme TIERS

Absent : Sébastien JUERY, excusé, avait donné pouvoir à Mr Jérôme TIERS

### Ordre du jour :

- Vote du compte rendu Conseil Municipal du 18 Mars 2015
- Vote du Budget Primitif
- Gestions des appartements communaux : convention avec Sud Aveyron Massif Central
- Demande de mise en disponibilité d'un agent technique (prévoir son remplacement)
- Renouvellement contrat CUI-CAE
- Questions diverses

Monsieur Capel demande s'il peut être ajouté à l'ordre du jour une délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 fêtes et cérémonies suite à une demande de Monsieur le trésorier.

### Vote du compte rendu du 18 Mars 2015

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### Vote du Budget Primitif

- Budget communal :

Fonctionnement :

**831 048 €** Dépenses

**831 048 €** Recettes

Investissement :

**337 840 €** Dépenses

**337 840 €** Recettes

Le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2015.

- Budget Eau Assainissement :

Fonctionnement :

**125 183 €** Dépenses

**125 183 €** Recettes

Investissement :

**1 204 262 €** Dépenses

**1 204 262 €** Recettes

Le conseil municipal vote le Budget Primitif 2015. 10 pour et 1 contre

- Budget CCAS :

Fonctionnement :  
**3500 € Dépenses**  
**3500 € Recettes**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2015.

- Budget Multiservice :

Fonctionnement :  
  
**17 299 € Dépenses**  
**17 299 € Recettes**

Investissement :  
**13 396 € Dépenses**  
**13 396 € Recettes**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2015.

- Budget lotissement :

Fonctionnement :  
  
**190 078 € Dépenses**  
**190 078 € Recettes**

Investissement :  
**133 168 € Dépenses**  
**133 168 € Recettes**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2015.

### **Gestion des appartements communaux : convention avec Sud Aveyron Massif Central**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu la convention de Sud Aveyron Massif Central pour la gestion des appartements communaux.

Après avoir exposé au conseil municipal les différents points de cette convention, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les termes de cette convention.
- Décide de payer à Sud Aveyron Massif Central 7% sur les loyers encaissés
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

### **Demande de mise en disponibilité d'un agent technique (prévoir son remplacement)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu de Madame Monique GALZIN, agent technique de la Commune, une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de 3 ans renouvelable et ceci à compter du 16 juin 2015.

Monsieur le Maire approuve cette demande et attend l'avis de la Commission Administrative Paritaire pour informer Madame Monique GALZIN de la suite de son dossier.

Aucune décision n'est arrêtée quant à son remplacement.

### **Renouvellement contrat CUI-CAE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contrat CUI CAE de Monsieur Jeffrey MAROZZO arrive à son terme début juin 2015. Après en avoir discuté avec Monsieur Jean-Marie BRU, son référent, il a été convenu de ne pas renouveler son contrat.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire des démarches auprès de Pôle emploi pour embaucher une nouvelle personne qui remplirait les mêmes conditions.

Le conseil municipal approuve cette demande et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.

### **Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »**

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- Les fleurs, bouquets, gravures médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors de mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autre frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

## **Questions diverses**

- Ossuaire communal : Monsieur le Maire explique au conseil municipal de l'utilité de créer un ossuaire communal afin de pouvoir accueillir les restes mortels (ossements) des défunts exhumés lors des reprises de concessions.

- Fleurissement :

La séance est levée à 20 h